



2023/046

1.1.9

Conseillers Municipaux	
En exercice	27
Présents	21
Pouvoirs	4
Exprimés	25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal, convoqué le 3 mars 2023, s'est réuni le **9 mars 2023** en séance ordinaire à dix-neuf heures trente, à la salle du conseil municipal, rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude PROVOST, Maire.

OBJET

**TERRAIN DE FOOTBALL
SYNTHETIQUE
MISSIONS
COMPLEMENTAIRES**

Présents : M. Jean-Claude PROVOST, M. Jacques PRIOUX, Mme Françoise JORAT, M. Nicolas BESNIER, Mme Katia de SAINT JUST, M. Olivier GENESTE, Mme Isabelle TESSIER, M. Roland GRANGER, M. Patrick MORTIER, Mme Catherine FOUGERE, Mme Pascale FRABOUL-RIALLAND, Mme Anne-Sylvie LE RESTE, Mme Cécile de LAUNAY, Mme Céline HAY, Mme Stéphanie GUILLET, M. Yoann CARGOUET, M. Christophe NIVET, M. Dominique CHARTIER, Mme Cindy BOUILLARD, Mme Sonia RICHARD, M. Rémy GOURDON.

Absente excusée : M. Jean-Noël THOMAZEAU, Mme Brigitte BOURSEAU, M. Pierre-Yves HABAY, M. Ludovic CROCHARD, M. Nicolas ROBIN, Mme Pauline RAGUET.

M. Pierre-Yves HABAY a donné pouvoir à Mme Katia de SAINT-JUST
M. Ludovic CROCHARD a donné pouvoir à M. Patrick MORTIER
M. Nicolas ROBIN a donné pouvoir à M. Nicolas BESNIER
Mme Pauline RAGUET a donné pouvoir à Mme Isabelle TESSIER

☞ Mme Céline HAY a été élue secrétaire de séance.

Isabelle TESSIER adjointe en charge des sports, de la vie associative et des loisirs, informe les élus que, dans le cadre de l'étude pour la transformation du terrain de football B en surface de jeu synthétique, il est nécessaire de réaliser un certain nombre d'études complémentaires et de contrôle en cours de réalisation.

Il est ainsi proposé de valider les éléments suivants :

- Contrôle technique : mission d'assistance technique et de contrôle proposée par LABOSPORT pour un montant de 11 688 € TTC (contrôle du fond de forme, contrôle du réseau de drainage primaire et périphérique, contrôle de la couche de fondation, identification des matières premières, contrôle final FFF, contrôle de l'installation d'éclairage niveau E4 à E7) à laquelle s'ajoute le contrôle de la couche de sables, dans le cas d'une structure sable, pour un montant de 2 436 € TTC.
- Diagnostic solidité structure métallique des mâts d'éclairage : 2 880,00 € TTC – agence SOCOTEC
- Mission de coordination sécurité et protection de la santé : 2 200,80 € TTC – BUREAU VERITAS

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** les devis pour les missions de contrôle technique, de diagnostic solidité structure métallique des mâts d'éclairage et de coordination sécurité et protection de la santé, tels que décrits ci-dessus,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme, le 13 mars 2023

LE MAIRE,
JEAN-CLAUDE PROVOST



Le Maire :

- **certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- **informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Acte publié le